

SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 12 SEPTEMBRE 2012

Informations brèves

Rencontre entre le Conseil d'Etat et l'Association Région de l'Entre-deux-Lacs

Dans le cadre de rencontres annuelles visant à entretenir les contacts réguliers entre autorités, le Conseil d'Etat a rencontré l'Association Région de l'Entre-deux-Lacs, emmenée par son président M. Frédéric Matthey, conseiller communal au Landeron, mardi 11 septembre 2012 en fin de journée au Château de Neuchâtel. Cette rencontre de travail avait pour objet d'examiner toutes les questions d'actualité concernant l'Etat et la région de l'Entre-deux-Lacs. A cette occasion, les deux autorités ont notamment échangé sur le projet de centrale à gaz, le plan directeur régional et sur l'état des lieux des projets de fusion de communes concernant l'Entre-deux-Lacs.

Affaires fédérales

Lors de sa séance du mercredi 12 septembre 2012, le Conseil d'Etat a répondu à une procédure de consultation fédérale:

Modification de l'ordonnance sur le placement des valeurs patrimoniales séquestrées

Le Conseil d'Etat se dit favorable à la modification de l'ordonnance du 3 décembre 2010 sur le placement des valeurs patrimoniales séquestrées, relevant que cette mesure permettra d'éviter des frais à l'Etat lors de la séquestration d'espèces. Aux yeux du gouvernement cantonal, il paraît en effet peu raisonnable de continuer à octroyer une rémunération de l'argent séquestré au taux en vigueur dans le cadre de la rémunération des acomptes d'impôt. La proposition de déposer systématiquement les fonds séquestrés sur des comptes courants bancaires rémunérés aux conditions du marché semble mieux adaptée.

Contact: Patrick Mercier, chef du Service de la justice, tél. 032 889 61 10.

- **Les réponses aux consultations fédérales sont disponibles sur www.ne.ch/ConsultationsFederales**

Pour complément d'information:

Corinne Tschanz, chargée de communication, tél. 032 889 40 39.

Neuchâtel, le 13 septembre 2012